

# Lénine

## Directives sur le cinéma<sup>1</sup>

17 janvier 1922

Le Commissariat du Peuple à l'Instruction doit organiser et systématiser le contrôle de toutes les représentations. Tous les films qui passent en R.S.F.S.R. doivent être enregistrés sous un numéro de contrôle au Commissariat du Peuple à l'Instruction publique. Pour chaque programme cinématographique, il convient de fixer une proportion déterminée entre :

- a) les films divertissants, spécialement destinés à attirer le public et à assurer des recettes (bien entendu sans contenu obscène ou contre-révolutionnaire) et
- b) sous le titre général « La vie des peuples de tous les pays », les films ayant un contenu de propagande caractérisé, par exemple : la politique coloniale de la Grande-Bretagne en Inde, le travail de la Société des Nations, la famine de Berlin, etc., etc. Il faut montrer non seulement des films, mais aussi des photos présentant un intérêt de propagande avec des légendes appropriées. Obtenir que les cinémas privés apportent à l'Etat des recettes suffisantes sous forme de bail ; octroyer aux exploitants de salles le droit d'augmenter le nombre de films figurant au programme et d'en introduire de nouveaux, mais à la condition qu'ils soient obligatoirement visés par la censure du Commissariat du Peuple à l'Instruction publique et que la proportion soit observée entre les films divertissants et les films à caractère de propagande de la série « La vie des peuples de tous les pays », afin que les industriels soient intéressés à la réalisation et à la production de films nouveaux. Dans ce cadre, il faut leur laisser une large initiative. Les films à caractère de propagande et d'éducation doivent être soumis à des marxistes et écrivains chevronnés afin d'éviter que se renouvellent les cas lamentables que l'on a plus d'une fois constatés, et où la propagande aboutit à des résultats contraires aux buts visés. Se préoccuper particulièrement de l'installation de salles de cinéma dans les campagnes et régions orientales où elles constituent une nouveauté et où, pour cette raison, les résultats de notre propagande seront particulièrement positifs.<sup>2</sup>

---

1 Source : *Œuvres*, volume 42. Dicté le 17 janvier 1922. Publié pour la première fois dans la revue « Kinonédélia » n° 4. Conforme au texte transcrit par N. Gorbounov (exemplaire dactylographié).

2 Le 27 janvier 1922, le chef du Service administratif du C.C.P. adressait au Commissariat du Peuple à l'Instruction publique ce document portant la mention « Je vous communique les directives de Vladimir Ilitch concernant le cinéma ». Ce document proposait au Commissariat du Peuple à l'Instruction publique 1) Sur la base de ces directives, élaborer un programme d'action et le faire parvenir immédiatement au Service administratif du Sovnarkom en vue d'un rapport à faire à ce sujet à Vladimir Ilitch. 2) Dans un mois, présenter au Service administratif du C.C.P. un rapport sur ce qui a été effectivement réalisé en exécution de ces directives et quels résultats ont été obtenus. 3) Faire connaître immédiatement quelles sont les fonctions qui restent du ressort du Commissariat du Peuple à l'Instruction publique après la publication de la dernière décision du C.T.D. concernant le cinéma et à qui incombe directement la responsabilité de l'accomplissement de ces fonctions ». (Archives centrales du parti de l'Institut du marxisme-léninisme près le C.C. du P.C.U.S.)

Au cours d'une conversation avec A. Lounatcharski au mois de février 1922, Lénine « souligna encore une fois la nécessité de fixer une proportion déterminée entre les films distrayants et les films scientifiques ». Vladimir Ilitch, écrit dans ses mémoires A. Lounatcharski, disait que la production de films nouveaux pénétrés des idées communistes, reflétant la vie soviétique doit commencer par la production de bandes d'actualité, et que, selon lui, le temps n'était peut-être pas encore venu de réaliser de tels films. « Si vous avez une bonne série d'actualités, des films sérieux et éducatifs, alors ce n'est pas grave si, pour attirer le public, on projette un film quelconque sans portée utile, du type plus ou moins courant. Bien entendu, la censure est malgré tout indispensable. Des films contre-révolutionnaires et immoraux n'ont pas leur place. » Et Vladimir Ilitch ajouta : « Dans la mesure où vous retombez sur vos pieds grâce à une saine gestion — et peut-être même, en cas d'amélioration générale de la situation du pays, recevrez-vous pour cela une certaine subvention — vous devez développer la production et en particulier impulser la diffusion du cinéma sain dans les masses à la ville et plus encore à la campagne... Vous devez toujours garder présent à l'esprit que de tous les arts, c'est le cinéma qui est pour nous le plus important » (*Sovietskoïé Kino [Le Cinéma soviétique]*. n° 1-2, 1933, p. 10).